

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 octobre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UNE MOTION RELATIVE À LA TAXE À
L'EXPORTATION DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je dépose un avis de motion des voies et moyens, qui a trait à la taxe à l'exportation du pétrole et des produits pétroliers.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR POUR L'EXAMEN
D'UNE MOTION

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60(2) du Règlement, je demande que soit désigné un ordre du jour portant examen de l'avis de motion des voies et moyens qui vient d'être déposé.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE BILINGUISME

DEMANDE DE RENVOI À LA COUR SUPRÊME DU BILL 22
ADOPTÉ AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre, aux termes de l'article 43 du Règlement, la permission de proposer une motion au sujet de l'affaire urgente que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et le député de Témiscamingue (M. Caouette) ont soulevée hier au cours de la période des questions.

Appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), je voudrais proposer:

Que la Chambre prie le gouvernement de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que la Cour suprême du Canada se prononce sur la constitutionnalité de la loi de la province de Québec sur les langues officielles, loi dite bill 22.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle ne peut être

mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: J'ai l'impression qu'il n'y a pas unanimité.

* * *

LES SPORTS

LES OLYMPIADES DE MONTRÉAL EN 1976—DEMANDE
D'ENQUÊTE SUR LES DÉPENSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en conformité de l'article 43 du Règlement, pour proposer une motion au sujet d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné, d'une part, que le financement des Jeux olympiques de Montréal rencontre présentement de sérieux obstacles financiers et, d'autre part, que la ville de Montréal s'est voté le droit de dépenser les fonds olympiques sans appel de soumissions publiques, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Qu'un comité de la Chambre se réunisse immédiatement pour enquêter sur les dépenses occasionnées par le programme de financement des Jeux olympiques, dépenses autorisées par le bill C-196 adopté par la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LA LOI MODIFIANT LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS, LA LOI SUR LES BANQUES ET LE CODE CRIMINEL

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES DÉFINITIONS ET LES
POUVOIRS

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations) demande à présenter le bill C-2, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur les banques et à abroger une loi modifiant une loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)